

## **Ethique**

### **Ensemble, défendons les valeurs éthiques du sport**

Code d'éthique sportive (annexe au règlement d'ordre intérieur de l'Association Wallonie Bruxelles de Basketball)

Ce présent code a pour objet de déterminer les normes éthiques qui doivent être suivies pour garantir la sécurité et l'intégrité des membres de l'AWBB. Il décrit les valeurs fondamentales de l'AWBB et établit les directives générales à respecter par les individus dans le cadre de leurs activités au sein de l'AWBB. Chaque personne concernée aura le devoir d'en prendre connaissance et de l'appliquer dans le cadre de ses fonctions ou sa mission.

## **I. CHARTE ETHIQUE SPORTIVE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES**

### **1. L'ESPRIT DU SPORT**

La pratique sportive est un droit, une source de plaisirs et de jeu.

L'Esprit sportif est positif.

Il prône l'humilité dans la victoire et la dignité dans la défaite.

Plus que la performance, le sport contribue à l'épanouissement individuel et l'émancipation collective

L'esprit et le corps sont les outils premiers du sportif.

Le sport est à la base d'une bonne hygiène de vie.

La pratique sportive agit à la fois sur le bien-être physique et mental. Le dopage fausse la valeur d'une victoire ou d'une participation.

L'utilisation de produits illicites est nocive pour la santé. Le mouvement sportif francophone rejette et condamne toutes les formes de discriminations liées à l'âge, au genre, à la race, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses ou philosophiques, à la langue ou aux caractéristiques physiques.

Le terrain est un espace d'expressions ouvert à tous.

Toutes les formes de harcèlement, les gestes, les mots dénigrants et la vulgarité sont proscrites.

Un adversaire n'est pas un ennemi. Il est le premier partenaire du sportif, son intégrité humaine et physique doit être préservée.

La pratique sportive est un partenaire de l'éducation dans l'acquisition de savoirs et l'apprentissage de la vie en société par la tolérance et le respect des règles du jeu. Toutes les formes de corruption, de falsification de la compétition sont prohibées.

La démarche sportive est un projet sociétal qui accompagne l'individu tout au long de sa vie.

### **2. LES ACTEURS DU SPORT**

Le sportif aime le sport.

De par un entraînement régulier et sérieux, il prend du plaisir dans sa discipline.

Le respect est la valeur première du sportif envers son entraîneur, ses équipiers, ses adversaires, les règles du jeu, l'arbitre et lui-même.

Le sportif accepte les décisions arbitrales sans contestation.

Le parent reconnaît que son enfant joue pour s'amuser.

Il incite son enfant à multiplier les activités sportives pour qu'il trouve son sport.

Il encourage son enfant, ses équipiers et ses adversaires.

Il reconnaît que le rôle de l'entraîneur est d'accompagner son enfant dans sa progression sportive.

Il ne critique pas en public les décisions de l'entraîneur et de l'arbitre.

Il s'invite activement dans la vie de l'association sportive de son enfant.

L'athlète de haut niveau est un ambassadeur du mouvement sportif.

Son comportement est irréprochable et ses performances encouragent à la pratique sportive.

Le sport de haut niveau est encouragé comme la recherche du dépassement de soi et le chemin tracé vers l'excellence.

L'entraîneur sportif est le garant du comportement éthique et des gestes de fair-play de ses athlètes.

Il favorise l'épanouissement de ses sportifs par des entraînements et des objectifs adaptés à l'âge et au potentiel de ses sportifs.

Il planifie son travail sur le long terme et non sur la recherche de gains à court terme. Le mouvement sportif francophone repose sur les clubs.

Leur gestion doit se faire dans un objectif pérenne en développant un projet sportif durable.

L'arbitre est un sportif à part entière.

Il est dépositaire des règles du jeu.

Avec le soutien des joueurs, des dirigeants, des supporters, il s'engage à interrompre une partie lorsque des propos ou des gestes vont à l'encontre de l'éthique sportive. Supporter, c'est faire de chaque rencontre sportive un moment de fête. L'encouragement est son seul crédo.

Son comportement est exempt de tout reproche.

Le supporter est un ambassadeur de son club, il ne peut ternir son image.

Les médias participent à la vie du mouvement sportif.

Les termes utilisés sont positifs, empreints de sportivité, sans animosité en évitant le recours au langage guerrier.

Le sport est un vecteur d'intégration.

Au travers du volontariat, c'est le citoyen qui collabore au dynamisme de notre société.

### **3. LES ENGAGEMENTS DU SPORT**

La formation est le maître mot du Mouvement sportif francophone.

Ses acteurs s'engagent à leur niveau à compléter leur savoir-faire de terrain par des formations appropriées afin d'améliorer significativement la pratique sportive.

Les sportifs ont le droit de pratiquer leur discipline dans des infrastructures de qualité et dans un environnement sécurisant.

Les infrastructures sportives de qualité sont un incitant 3 au sport.

Leur dégradation volontaire ou par manque de prévoyance est une atteinte au mouvement sportif.

La pratique sportive régulière et de qualité associée à une bonne hygiène de vie sont des atouts indispensables à l'amélioration de la santé, la prévention des maladies, le développement des interactions sociales en vue d'un bien-être accru.

L'organisation d'événements sportifs et la pratique sportive intègrent les notions de développement durable et le respect de l'environnement.

Le Comité éthique de la FWB examine tout acte contrevenant à l'esprit du sport. L'ensemble des acteurs s'engage à souscrire, respecter, défendre et promouvoir la Charte du mouvement sportif de la FWB, condition sine qua non à l'obtention des aides disponibles pour le secteur sportif.

Les personnes concernées par ce document sont listées ci-dessous :

- Administrateurs
- Officiels
- Entraîneurs
- Staff médical
- Membres des comités et commissions
- Membres du personnel et vacataires
- Praticants
- Dirigeants des clubs

## II. REFERENT ETHIQUE DE L'AWBB ET MESURES MISES EN PLACE

Tout acte, parole, geste, comportement contrevenant à la charte ci-dessus peut être signalée au référent éthique de l'AWBB :

Madame JOLIET Marie-Thérèse : 0498/22 80 53 – [m.joliet@awbb.be](mailto:m.joliet@awbb.be)

Le.la référent.e Ethique de l'AWBB peut, s'il.elle l'estime nécessaire et sur base d'une demande écrite circonstanciée, prendre contact avec les différentes parties concernées par ladite demande. Il.elle peut également mandater une personne neutre, de par sa non appartenance à un club, de prendre les contacts nécessaires afin de tenter de trouver une conciliation entre les différentes parties.

Si cette tentative de conciliation ne peut aboutir, l'AWBB recommande de se tourner vers les différents outils de la Fédération Wallonie Bruxelles mis à la disposition de tous, en cas de besoin :

**Vous êtes ENFANT OU PARENT :**



# yapaka.be

Numéros d'écoute gratuits :

**103, le Service Ecoute-Enfant**

**107, le Service d'écoute gratuit**

[Lien vers la liste de tous les numéros d'urgence](#)

**Vous êtes PARENT ET/OU CADRE SPORTIF:**

Un enfant présente des bleus ?  
Que faire pour protéger un élève dont la situation m'inquiète ?  
Comment réagir aux confidences d'un enfant dévoilant une maltraitance ?  
En tant que personnel éducatif, suis-je soumis au secret professionnel ?  
Le repli soudain de cet adolescent me préoccupe ?  
Cet enfant me paraît négligé ?  
Cet enfant semble envahi par le conflit de ses parents...

## Que faire en cas d'inquiétude d'une situation de maltraitance infantile ?

→ Ne pas rester seul, en parler

- Parler de ses inquiétudes permet de réduire l'émotion et de réagir de manière plus ajustée à la situation
- Se tourner vers son entourage professionnel, sa hiérarchie est le premier réflexe
- Maintenir le lien avec les parents ou la personne de référence pour l'enfant permet de les garder comme partenaires dans le processus d'aide

→ Porter attention à

- L'état de souffrance de l'enfant est le repère prioritaire à chaque étape des interventions
- Les parents doivent bénéficier d'une écoute et d'une aide appropriées à leur souffrance et à leurs difficultés personnelles



### À qui s'adresser en cas de doute ?

#### LES SERVICES DE PROXIMITÉ

- En lien avec l'école, les Centres Psycho-Médico-Sociaux et les Services de Promotion de la Santé à l'École
- Également, les Services de santé mentale, les Centres de planning familial, le médecin de famille...
- Des services d'écoute gratuits, Télé-Accueil au 107 (destiné à tous, adultes et enfants), Ecoute Enfants au 103 (destiné aux enfants)

#### LES SERVICES SPÉCIALISÉS

- L'équipe **SOS Enfants** est une équipe pluridisciplinaire qui prend en charge les situations de maltraitance (diagnostic et prise en charge thérapeutique). Sa première mission est d'accueillir toute personne aux prises avec des questions, suspensions... liées à la maltraitance sur un enfant pour évaluer le danger et la suite à mettre en place.
- Le Conseiller de l'Aide à la Jeunesse du SAJ dont le service peut intervenir à la demande d'un jeune, d'un parent ou d'un intervenant pour écouter, orienter et soutenir enfants et familles.

Pour trouver les coordonnées de ces services proches de chez vous, rendez-vous sur la cartographie disponible sur [yapaka.be/cartographie](http://yapaka.be/cartographie)

#### Une définition légale

La maltraitance peut être définie comme une situation de violences physiques, de sévices corporels, d'abus sexuels, de violences psychologiques ou de négligences graves qui compromettent le développement physique, psychologique ou affectif de l'enfant. Une attitude ou un comportement maltraitants peuvent être intentionnels ou non.

Décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance

**yapaka.be** Une action de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
44, boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles  
02/413 25 69 - [yapaka@yapaka.be](mailto:yapaka@yapaka.be)

Éditeur responsable : Frédéric Delbecq - Fédération Wallonie-Bruxelles - 44, boulevard Léopold II - 1080 Bruxelles



Programme PARCS (Pour des Activités Récréatives dans un Cadre Sûr) qui vise à sensibiliser les professionnels ainsi que le grand public à la question de la protection de l'enfance et du bien-être de l'enfant ou du jeune dans les structures de sport et de loisirs.

Formation en ligne gratuite à destination des moniteurs et responsables sportifs. Points de repère pour prévenir la maltraitance avec 90 questions et des ressources vidéo, audio, textes et livres.